

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 septembre 2011	Nombre de conseillers communautaires	PRÉFECTURE DE L'YONNE 27 SEP. 2011 ARRIVÉE
Date d'affichage de la convocation :	14 septembre 2011	En exercice: 29	
		Présents : 29 Votants : 29	

Séance du 26 septembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt six septembre deux mille onze à dix neuf heures, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant de Madame Miren MATIVET-KERBRAT), Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant de Monsieur Yves GENTY), Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY, suppléé par M. Yann CHANDIVERT
Madame Miren MATIVET-KERBRAT, suppléée par M. Mohamed BELKAID

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien – Commune de Brion

N°ADM /2011/44	Conseil communautaire du 26 septembre 2011
----------------	---

OBJET : Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien – Commune de Brion

En date du 23 juin 2011, le Conseil municipal de la commune de Brion s'est prononcé en faveur du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Considérant que le bureau de la CCJ, réuni le 19 septembre 2011, s'est déclaré favorable à cette adhésion.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accepter l'intégration de la commune de Brion à la communauté de communes du Jovinien.

Il est rappelé que chaque conseil municipal sera appelé à se prononcer également sur cette intégration dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, au-delà la décision est réputée favorable. L'accord est acquis à la majorité qualifiée.

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



DECIDE d'accepter l'intégration de la commune de Brion à la communauté de communes du Jovinien à compter du 1^{er} janvier 2012.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette adhésion.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

27/09/2011

date de publication :

27/09/2011